



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

Direction départementale
de la protection des populations

COURCOURONNES, le 09 mars 2018

Immeuble Europe 1
5/7 rue François Truffaut
91080 COURCOURONNES
Téléphone : 01.69.87.31.00
Télécopie : 01 60 87 04 65
Email : ddpp@essonne.gouv.fr

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations
à
Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement

Dossier suivi par : B Charpentier

N° départ : 2018-1559
N° arrivée : 2018- 1116
N° dossier : 2017-615

S:\13-SPAE\05-filieres\512 – ICPE\ICPE-512\ICPE
BC\Etablissements\saclay_SERVIER

Objet : avis sur le dossier d'ouverture d'enquête publique – permis de construire – SERVIER – ZAC du Moulon – GIF-SUR-YVETTE.

Par courrier visé en référence, en date du 25 janvier 2018, reçu le 05 février 2018, vous avez transmis à mes services pour avis le dossier d'ouverture d'enquête publique préalable à la demande de permis de construire de la société SERVIER sur le territoire de la commune de Gif-sur -Yvette.

Au vu des éléments transmis, l'inspection des installations classées vous informe que l'établissement sera une installation classée pour la protection de l'environnement sous les régimes et rubriques suivants :

Rubriques	Régimes
2120: établissement d'élevage, transit, vente, garde, fourrière etc de chiens	Déclaration
2910 : combustion	Déclaration avec contrôle
4802-2a : gaz à effet de serre fluorés	Déclaration avec contrôle
2925 : charge d'accumulateurs	Déclaration

Il est à noter qu'une demande de dérogation à l'arrêté du 08/12/06 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 2120 a été formulée par le groupe SERVIER pour l'établissement sis à Gif sur Yvette. Cette demande est en cours d'instruction et aboutira à un arrêté préfectoral afin d'encadrer les activités de l'établissement.

Aucune autre remarque n'est formulée.

La Cheffe de Service

Vanessa CORNU

Pour toutes informations, consultez aussi www.dgccrf.bercy.gouv.fr ou <http://agriculture.gouv.fr> ou 3939 Allo Service Public (0.12€/min)

Depuis le 1^{er} juillet 2010, la Direction Départementale de la Protection des Populations regroupe l'unité départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes et la Direction départementale des Services Vétérinaires.
La DDPP met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives. Conformément aux articles 34 à 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces informations nominatives. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en tête de ce document.